

N/Réf. : UPSE 15231 – PLU de Souvignargues

Réunion Publique tenue le 26 mars 2018, à Souvignargues

Objet de la réunion

Réunion publique sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
Environ 40 personnes sont présentes lors de la réunion publique.

Présentation

M. le Maire introduit la réunion publique et présente l'évolution de l'élaboration du PLU et les étapes restantes.
Le bureau d'études G2c qui assiste la commune dans cette mission réalise une présentation en 3 parties :

- Rappel du contexte règlementaire d'élaboration du PLU
- Les orientations du PADD
- Poursuite des étapes de l'élaboration du PLU

Le PADD correspond à la 2^{ème} grande phase du PLU. Il permet à la commune de se doter d'un projet d'intérêt général qui prévoit les grands axes de développement du territoire et de répondre à ses besoins.

Pour rappel, l'ancien document d'urbanisme le POS n'est plus applicable sur le territoire qui se trouve actuellement sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Le PLU ne reprend pas les éléments du POS, il s'agit de l'élaboration d'un nouveau document qui se base sur les éléments existants du territoire. Les règles d'urbanisme et le zonage sont remis à plat.

Questions-réponses

Un échange de questions-réponses est réalisé entre la population, les élus et le bureau d'études en appui.

Les questions évoquées concernent les points suivants :

- La densification et les objectifs de la commune
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur les grandes dents creuses
- Les objectifs chiffrés pour la densification, la consommation d'espaces et les zones urbaines
- Les objectifs de logements locatifs sociaux (objectifs du PLH)
- L'assainissement collectif
- Le planning prévisionnel

L'élaboration du PLU se réalise en 3 phases

- Phase 1 : diagnostic et état initial / *réalisée*
- Phase 2 : projet communal (PADD) / *réalisée*
- Phase 3 : traduction dans le zonage, le règlement et les OAP / *en cours*

Chacune des phases fait l'objet d'une concertation avec les Personnes Publiques Associées, qui représentent les acteurs de l'aménagement du territoire (Service de l'Etat, Département, SCOT, intercommunalité, Chambre d'agriculture, etc), ainsi qu'une concertation avec la population. Le 9 avril prochain, une réunion pour présenter le travail de la commune sur la phase 3 sera réalisée. Le planning d'avancement dépendre des avis recueillis sur le projet durant la réunion.

Actuellement la phase 2 du PLU se termine. Une prochaine réunion publique sera réalisée à la fin de la phase 3 pour présenter le projet communal. La population peut réaliser des demandes au sein du cahier de concertation qui seront analysées au regard du projet communal et du contexte réglementaire en vigueur. Enfin, les habitants pourront donner leur avis sur le projet finalisé lors de l'enquête publique qui aura lieu une fois le projet arrêté en conseil municipal.

La commune ne fixe pas de calendrier avec des dates car elle souhaite se donner le temps d'élaborer un PLU de manière qualitative et éviter de recevoir des avis défavorables des Personnes Publiques Associées.

La présentation et le compte-rendu de la réunion seront disponibles à la Mairie.